

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître

N° Urgence européen	112
SAMU	15
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
Mairie de Mulsanne	
Téléphone	02.43.39.13.39
Elu d'astreinte	06.78.66.45.97
fax	02.43.39.13.33
Mail	contact@mulsanne.fr

Sites internet utiles

Pour consulter le **Dossier Départemental des Risques Majeurs en Sarthe (DDRM)**, site de la préfecture rubrique sécurité et protection des populations :

www.sarthe.gouv.fr

Pour plus de renseignements sur notre commune :

www.mulsanne.fr

Pour en savoir plus sur les risques majeurs :

www.prim.net

Vous pouvez également télécharger l'application « SAIP » sur votre mobile. *Système d'alerte et d'information à la population*

- Diffusion de messages par hauts parleurs

L'alerte sur la commune

- Par porte à porte ou téléphone
- Distribution des consignes

Rappels pratiques

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du Code de l'Environnement, dans son article L.125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des risques prescrit ou approuvé.

Nids de Frelons Asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale. Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule

La canicule



Il fait très chaud. La température ne descend pas la nuit. Le phénomène dure depuis plusieurs jours.

Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5L/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour.
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupes)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les plus fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime



Commune de MULSANNE DICRIM

Document d'Information Communal
sur les **Risques Majeurs**



Le mot du maire :

Mulsannaises, Mulsannais,

La sécurité des habitants de Mulsanne fait partie des préoccupations majeures de l'équipe Municipale.

Bien conscient que le risque zéro n'existe pas, il nous paraît néanmoins indispensable que chacun d'entre nous soit prêt en cas d'accident majeur.

C'est dans ce cadre, que le présent document, nommé « DICRIM » a été construit afin de vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques identifiés sur notre commune.

En complément de ce travail d'information, la commune a mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques majeurs et être prêt en cas de déclenchement.

La collectivité tient à votre disposition les différents documents recensés par risque identifié.

Le « DICRIM » est un document que je vous invite à lire attentivement, à conserver soigneusement et à portée de mains. Ceci étant, le « DICRIM » ne doit pas nous faire oublier tous les autres risques de la vie courante auxquels nous devons tous rester attentifs.

C'est grâce à cette vigilance que nous pourrions continuer à bien vivre ensemble.

Jean-Yves LECOQ



LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes.

Dans tous les cas	AVANT	PENDANT	APRES			
	Prévoir : • Une radio portable équipée de piles • Une lampe de poche (piles à vérifier) • Une réserve d'eau potable • Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1^{re} nécessité (médicaments urgents, papiers importants, vêtements chauds, un peu d'argent) • S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde	Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque <table><tr><td> Ecouter la radio France-info et radios locales  Pour information sur l'évolution de la situation </td><td> Ne pas aller chercher les enfants à l'école  Les enfants sont pris en charge par les enseignants </td><td> Ne pas téléphoner Sauf nécessité vitale  Pour libérer les lignes pour les secours </td></tr></table>	Ecouter la radio France-info et radios locales  Pour information sur l'évolution de la situation	Ne pas aller chercher les enfants à l'école  Les enfants sont pris en charge par les enseignants	Ne pas téléphoner Sauf nécessité vitale  Pour libérer les lignes pour les secours	• Ecouter la radio • Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses • Se mettre à la disposition des secours
	Ecouter la radio France-info et radios locales  Pour information sur l'évolution de la situation	Ne pas aller chercher les enfants à l'école  Les enfants sont pris en charge par les enseignants	Ne pas téléphoner Sauf nécessité vitale  Pour libérer les lignes pour les secours			
	 Inondation Ne pas s'engager sur une route inondée Respecter les déviations mises en place Fermer les ouvertures Couper le gaz et l'électricité Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours Se réfugier sur un point haut (étage)	 Feu de forêts Avant : débroussailler, entretenir les abords des habitations Pendant : Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement S'éloigner dos au vent Respirer à travers un linge humide Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie	 Transport de matières dangereuses Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent, dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations Couper la ventilation et la climatisation			
	 Séisme Pendant : rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur. Eviter la proximité des fils électriques, des arbres. Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz) Après : couper le gaz et l'électricité, pas de flamme. Evacuer et s'éloigner des bâtiments, rejoindre un endroit dégagé (place).	 Chute de neige Se renseigner sur l'état des routes. Limiter les déplacements, rester chez soi dans la mesure du possible. Protéger les canalisations contre le gel. Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.	 Tempête – vent violent Limiter les déplacements dans la mesure du possible, rester chez soi. Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre. Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol. Ne pas intervenir sur une toiture. Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone. Respecter les déviations mises en place.			
CONSIGNES SPECIFIQUES						
Evacuation : • Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) • Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1^{re} nécessité • Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation • Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues		Confinement: • Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche • Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer • Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation • Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des linges humides • Dans tous les cas se conformer aux consignes reçues.				

